

**COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 24 juin 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, DELAHAYE Joel, BECUWE Pierre, BERROYER Ly-siane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARRE Nicolas, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLA-JOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory (à partir de la question 11), GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, PAJOT Ludovic, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SANSÉN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à BERTIER Jacky, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DELECOURT Dominique, HEUGUE Éric donne procuration à MATTON Claudette, IMBERT Jacqueline donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*GAQUÈRE Raymond, DELELIS Bernard, DE CARRION Alain, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DISSAUX Thierry, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**24 juin 2025**

**COMMERCE ET ARTISANAT**

**APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET**  
**UNIONS DE COMMERÇANTS ET ARTISANS – DESIGNATION DES LAUREATS**  
**ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Assurer un maillage de commerces et de services de proximité.

Par délibération 2025/CC049 du 01 avril 2025, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'un appel à projets à destination des unions commerciales, associations regroupant des commerçants, et artisans implantés sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ayant pour objectif des actions collectives innovantes d'animation, d'attractivité et de communication commerciales favorisant la dynamique d'un centre-ville, centre-bourg ou quartier.

Les projets devaient s'inscrire dans une démarche innovante sur un des sujets suivants :

- des actions d'animation favorisant l'attractivité commerciale du centre-ville, centre-bourg ou quartier
- des actions de communication pour développer la notoriété et l'image du collectif/des artisans commerçants/du centre-ville, centre-bourg, quartier
- des actions favorisant ou facilitant l'accès de la clientèle aux commerces du centre-ville, centre-bourg, quartier
- des actions permettant d'améliorer l'expérience d'achat et la relation client dans les commerces de centre-ville, centre-bourg, quartier.

Une attention particulière était portée aux projets valorisant la production locale, les circuits-courts, le développement durable, et/ou impliquant à la fois commerçants-artisans non-sédentaires et sédentaires.

Pour pouvoir être retenu, le dossier de candidature devait décrire en détail l'action projetée et les résultats attendus, et devait notamment démontrer :

- Le caractère innovant de l'action (nouveau projet ne se répétant pas chaque année et ayant un caractère innovant, original)
- L'adaptabilité de cette action aux divers commerces de proximité et son inscription dans un projet global de développement du commerce de proximité
- Le caractère reproductible et/ou mutualisable de cette action

- Le calendrier de réalisation et les principales étapes de cette action ainsi que son plan de financement.
- La nature et l'organisation de/des éventuel(s) partenariat(s) envisagés.
- Les résultats obtenus ou attendus, les indicateurs de performance, l'évaluation de l'impact sur le commerce de centre-ville, centre-bourg, ou quartier

Les projets retenus pouvaient bénéficier d'une subvention et d'une mise en lumière sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, les actions sélectionnées étant subventionnées à hauteur de 80 % des dépenses éligibles TTC, la subvention étant plafonnée à hauteur de 5 000 € par action retenue.

Le jury pouvait décider unanimement de l'attribution d'une prime « coup de cœur du jury » de 2 000 € maximum, plafonnée au coût de l'action.

9 candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel à projets et le jury de sélection ad hoc s'est réuni le 05 juin 2025.

L'étude des dossiers de candidatures a permis de retenir 8 opérations :

| Association                                         | Ville                                               | Intitulé de l'action                                          | Montant de la subvention |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Association barloinoise des commerçants et artisans | BARLIN                                              | Marchés Nocturnes été 2025                                    | 5 000 €                  |
| Comité de Foire de Lillers                          | LILLERS                                             | Le commerce en fête et en musique                             | 2 181,97 €               |
| Annezin en fêtes                                    | ANNEZIN                                             | La « rentrée » des commerçants                                | 4 779,82 €               |
| Association du quartier de la gare de Béthune       | BETHUNE                                             | Carte de fidélité des commerçants                             | 5 000 €                  |
| Les Vitrynes Béthunoises                            | BETHUNE                                             | Foire commerciale                                             | 5 000 €                  |
| Comité de foire de Calonne - Ricouart               | CALONNE-RICOUART                                    | Marché de Noël 2025                                           | 5 000 €                  |
| Union Professionnelle Auchelloise                   | AUCHEL                                              | UPAndWin : la fidélité locale qui vous fait vraiment gagner ! | 5 000 €                  |
| Union commerciale Billy-Berclau                     | BILLY-BERCLAU                                       | L'Union Commerciale fête Noël !                               | 4 160 €                  |
| <b>Prime « Coup de cœur du Jury »</b>               | Association barloinoise des commerçants et artisans |                                                               | 2 000 €                  |
| <b>Total</b>                                        |                                                     |                                                               | <b>38121,79€</b>         |

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 16 juin 2025, il est donc demandé à l'Assemblée d'attribuer les aides financières correspondantes aux bénéficiaires repris au tableau ci-dessus et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**ATTRIBUE** les aides financières correspondantes aux bénéficiaires repris dans le tableau ci-dessus dans le cadre de l'appel à projets à destination des associations commerciales et unions de commerçants et artisans.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **01 JUL. 2025**

Et de la publication le : **01 JUL. 2025**  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



**DEBAS Gregory**



**DEBAS Gregory**